

**Grands Frères Grandes
Soeurs des Appalaches**

**États financiers
au 31 mars 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec) G6G 1Z4
T 418 335-7511

241, 2^{ème} Avenue
Weedon (Québec) J0B 3J0
T 819 877-2200

801A, avenue Champlain
Disraeli (Québec) G0N 1E0
T 418 449-3875

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités d'autofinancement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1er avril 2018 et 2017 et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Thetford Mines
Le 28 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109759

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions M.S.S.S.	88 000	78 298
Centraide	39 652	38 471
Dons	309	460
Camp pédagogique	19 696	12 500
Cachette à contes		2 740
Autofinancement	16 831	16 557
Autres revenus		391
	<u>164 488</u>	<u>149 417</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	109 723	78 530
Location d'équipement	632	316
Charges locatives	5 492	5 384
Entretien et réparations de l'équipement	2 478	151
Assurances	5 184	2 547
Activités	1 679	1 980
Activités d'autofinancement	357	1 279
Taxes foncières	275	322
Frais de déplacements	3 549	3 714
Camp pédagogique	11 681	12 803
Cachette à contes		2 740
Frais de repas	519	830
Frais pour bénévoles	688	1 230
Affiliation	3 298	2 900
Télécommunications	2 304	2 455
Publicité	2 572	837
Fournitures et frais de bureau	3 001	2 013
Frais de formation	1 551	725
Honoraires professionnels	4 461	7 830
Honoraires de comptabilité	4 108	4 314
Frais bancaires	261	268
Amortissement des immobilisations corporelles	1 235	812
	<u>165 048</u>	<u>133 980</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(560)</u>	<u>15 437</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	49 489	34 052
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(560)	15 437
Solde à la fin	<u>48 929</u>	<u>49 489</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(560)	15 437
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 235	812
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients	(13 055)	
Taxes à la consommation à recevoir	291	2 337
Déductions à la source à recevoir		810
Autres montants à recevoir		140
Frais payés d'avance	(120)	
Créditeurs	7 511	1 484
Apports reportés	(6 935)	(4 428)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(11 633)</u>	<u>16 592</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 079)</u>	<u>(1 238)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(14 712)	15 354
Encaisse au début	<u>60 593</u>	<u>45 239</u>
Encaisse à la fin	<u><u>45 881</u></u>	<u><u>60 593</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Situation financière

au 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	45 881	60 593
Comptes clients	13 055	
Taxes à la consommation à recevoir	1 151	1 443
Frais payés d'avance	120	
	<u>60 207</u>	<u>62 036</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 3)	4 624	2 780
	<u>64 831</u>	<u>64 816</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 5)	15 902	8 392
Apports reportés (note 6)		6 935
	<u>15 902</u>	<u>15 327</u>
ACTIF NET		
Non affecté	44 305	46 709
Investi en immobilisations	4 624	2 780
	<u>48 929</u>	<u>49 489</u>
	<u>64 831</u>	<u>64 816</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission de prévenir le décrochage scolaire auprès des élèves du primaire et du secondaire, d'améliorer l'estime de soi, les habitudes de vie et les habiletés sociales des élèves du primaire et du secondaire, d'offrir un modèle significatif aux enfants issus de familles monoparentales et de soutenir les relations parents/enfants.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Produits provenant des activités d'autofinancement

Les produits provenant des activités d'autofinancement sont constatés au moment de l'activité et de leur encaissement. Le passif lié à la fraction des produits encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Ameublement et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	7 583	5 480	2 103
Équipement informatique	5 859	3 338	2 521
	<u>13 442</u>	<u>8 818</u>	<u>4 624</u>
			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	5 805	5 178	627
Équipement informatique	9 835	7 682	2 153
	<u>15 640</u>	<u>12 860</u>	<u>2 780</u>

4 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 5 000 \$, porte intérêt au taux de 9,45 % (8,95 % au 31 mars 2018) et est renégociable annuellement.

5 - CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 450	2 491
Salaires et vacances à payer	6 070	5 372
Retenues à la source à payer	447	529
Subventions à payer	6 935	
	<u>15 902</u>	<u>8 392</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 447 \$ au 31 mars 2019 (529 \$ au 31 mars 2018).

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

6 - APPORTS REPORTÉS

	2019	2018
	\$	\$
Cachette à contes		
Solde au début	6 935	8 175
Montant encaissé (à rembourser)	(6 935)	1 500
Montant constaté aux résultats		(2 740)
Solde à la fin	-	6 935
Centraide		
Solde au début		3 188
Montant encaissé	39 652	35 283
Montant constaté aux résultats	(39 652)	(38 471)
Solde à la fin	-	-
	-	6 935

7 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt au taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant de la variation des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

8 - ENGAGEMENT

Location de bâtiment

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 31 mai 2022, à verser une somme de 18 117 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 5 601 \$ en 2020, 5 714 \$ en 2021, 5 828 \$ en 2022 et 974 \$ en 2023.

Location d'équipement

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 23 octobre 2023, à verser une somme de 2 212 \$ pour de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 632 \$ de 2020 à 2022 et 316 \$ en 2023.